



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° PC 077 371 25 00014

Date de dépôt : 28/10/2025

Demandeur : SCI BUSINESS CHEVIN

Pour : Rénovation d'une maison existante ajout
de fenêtres, isolation reprise de l'intégralité de la
toiture

Adresse du terrain : 81 Rue des Charmes à
POMMEUSE (77515)

ARRÊTÉ URBA 2026/002

Accordant un Permis de construire

Au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la demande de permis de construire déposée le 28/10/2025 par SCI BUSINESS CHEVIN demeurant 1552 rue Paul Niclausse à POMMEUSE (77515) ;

VU l'affichage en mairie en date du XX/XX/XXXX de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la demande :

- Pour la rénovation d'une maison existante, ajout de fenêtres, isolation reprise de l'intégralité de la toiture ;
- Sur un terrain situé 81 Rue des Charmes à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

VU les pièces complémentaires déposées en date du 01/12/2025 ;

VU l'avis Favorable avec prescriptions de CACPB - Service eau, assainissement et pluviale en date du 14/11/2025 ;

VU l'avis Favorable de S2e77 en date du 24/11/2025 ;

VU l'avis Favorable tacite de ENEDIS - Cellule CU/AU en date du 08/12/2025 ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Le permis de construire est **ACCORDÉ** pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à **POMMEUSE**, le 14 janvier 2026

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Michel DE LANGLOIS



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.